

## Avancement de grade

## Promotion interne

Adoption des lignes directrices de gestion relatives à la **promotion et la valorisation des parcours**  
Entrée en vigueur prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2021

**Mise à disposition** des tableaux d'avancement de grade  
par le Centre de Gestion aux collectivités  
fin 2020 / début 2021 via l'Extranet Carrières

**Ouverture de la promotion interne** par le Président du Centre de  
Gestion, après recensement des recrutements effectués dans l'ensemble  
des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion

**Envoi des tableaux** d'avancement de grade dûment signés et complétés  
par l'autorité territoriale au Centre de Gestion

**Proposition** de l'inscription d'un ou plusieurs agents par l'autorité  
territoriale au Président du Centre de Gestion

**Publication** des tableaux d'avancement de grade  
sur le site internet du Centre de Gestion

**Elaboration** de la liste d'aptitude de promotion interne  
par le Président du Centre de Gestion

Rédaction des arrêtés correspondants par le Centre de Gestion, qui devra faire référence aux  
lignes directrices de gestion prises par l'autorité territoriale.

**Toutes les décisions individuelles devront faire référence aux lignes directrices de gestion  
signées par l'autorité territoriale.**